CAPA (Services aux personnes et vente en espace rural)

DOCUMENT D'EXAMEN

E6 - Réaliser des activités de vente - Session 2022

Document de l'épreuve pour la session indiquée, mis à disposition par FormaV pour la révision.

Toutes les annales et leurs corrigés : https://capasapver.fr/annales-sujets-et-corriges

VERSION 2022

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole

Spécialité « Service aux personnes et vente en espace rural »
Épreuve E6

Extrait de la note de service DGER/SDPOFE/N2016-143 du 23 février 2016

Objet : Modalités de mise en œuvre des épreuves professionnelles E4, E5, E6 et E7 pour tous les candidats au certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAP agricole) spécialité « Services aux personnes et vente en espace rural ».

Épreuve Professionnelle E6

L'épreuve ponctuelle terminale E6 valide la capacité CP6 « Réaliser des activités de vente ».

Coefficient	*Elle est affectée d'un coefficient 4.*
Forme	*L'épreuve terminale E6 est une épreuve de pratique explicitée qui place le candidat dans une situation de réalisation d'activités commerciales liées à l'entretien des rayons et à l'accueil du client dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.* *– Dans un premier temps, il est demandé au candidat de réaménager en fonction de consignes un rayon de produits de grande consommation. Ce temps doit être également mis à profit pour s'approprier les caractéristiques générales des produits.* *– Dans un second temps, il est demandé au candidat d'accueillir un client pour réaliser une activité de vente.* *A l'issue de ces 2 activités, le candidat peut être amené à justifier ou expliciter certains choix effectués.* *Le candidat **doit se présenter à l'épreuve équipé de ses EPI[1] (vêtements de travail…), à défaut, il ne peut présenter l'épreuve.*** *La durée totale de l'épreuve est de 75 minutes réparties de la manière suivante :* *- 45 minutes pour la première partie de l'épreuve* *- 15 minutes pour la seconde partie de l'épreuve* *- 15 minutes pour l'entretien avec les examinateurs.*
Evaluation	*L'évaluation est réalisée à partir de la grille critériée nationale* *Les examinateurs sont :* *- un enseignant de techniques commerciales* *- un professionnel* du secteur des services.* **L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve. Toutefois, deux examinateurs au moins doivent être présents pour l'épreuve.*

1. EPI : Équipement de Protection Individuelle